



**Marché public de prestations intellectuelles n° 20 002 PNCAL**

**Réalisation de Pêches Scientifiques Standardisées (PSS)  
dans le Parc national des Calanques**

**(Suivi ichtyofaune - PSS T<sub>0+6</sub>)**

**Procédure Adaptée (MAPA) article R2123-1 du Code de la Commande Publique**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

**PARC NATIONAL DES CALANQUES**  
141 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Tél. 04 20 10 50 00

---

Marseille, février 2020

Le présent document contient 7 pages

## Table des matières

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
Parties contractantes au sens du présent document.....	2
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Motif du non allotissement .....	3
Nature des prestations.....	3
Durée du marché.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	4
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	4
Condition de participation.....	4
Groupement.....	4
Validité de l'offre .....	4
Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....	4
Publicité.....	4
Conditions de retrait du DCOE.....	4
Présentation des offres.....	5
Jugement des offres.....	6
Conditions de dépôt des offres.....	6
Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement.....	6
Copie de sauvegarde de l'offre .....	6
Dispositions diverses.....	7
Négociation.....	7
Modification en cours d'exécution.....	7
Avenant .....	7
Variante .....	7
Renseignements complémentaires.....	7

## OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### *Parties contractantes au sens du présent document.*

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DES CALANQUES, établissement public administratif représenté par François BLAND nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 23 avril 2013.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché, chargée de diriger et de contrôler l'exécution des prestations et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

### *Documents de référence et abréviations utilisées*

La consultation fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.A.G. PI : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- C.C.P. Code de la Commande Publique, applicable au 01/04/2019.

**Ces documents ne sont pas annexés au présent document.**

### **Terminologie, sigles et abréviations utilisés :**

**DCOE** – Document de Consultation des Opérateurs Economiques

**RC** – Règlement de la Consultation

**CCAP** - Cahier des Clauses Administratives Particulières

**CCTP** – Cahier des Clauses Techniques Particulières

**AE** – Acte d'Engagement

**PSS** – Pêches Scientifiques Standardisées

**ZNP** – Zone de Non-Prélèvement

**ZPR** – Zone de Protection Renforcée

**PNCaI** – Parc National des Calanques

**COTEC** – Comité de pilotage Technique

### *Objet du marché*

Le DCOE définit les modalités de réalisation d'une étude portant sur le suivi de l'ichtyofaune (et espèces associées) au moyen de Pêches Scientifiques Standardisées dans le périmètre marin du Parc national des Calanques. Cette étude est à effectuer au cours de l'année 2020, six ans après la réalisation de l'état zéro par PSS (2014).

Code CPV : 713 13 000 Sce de conseil en ingénierie de l'environnement.

### *Type de marché et procédure*

Marché unique de prestations intellectuelles, passé selon la procédure dite adaptée - MAPA, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

### *Motif du non allotissement*

Il n'y a pas d'identification de services, prestations ni lieux distincts les rendant dissociables.

### *Nature des prestations*

L'étude est divisée en 2 phases :

1ère phase – Phase de terrain : acquisition des nouvelles données ; présentation d'un rapport synthétique des campagnes de pêche. **Rapport de campagne** ;

2ème phase – Traitement, analyse des résultats et conclusions ; proposition d'éléments/pistes de gestion (**Rapport Final**).

**Chaque phase fera l'objet d'un rapport ou d'une note synthétique rédigée par le prestataire.**

Objectif des prestations :

- la réalisation de l'étude (volet ichtyofaune et espèces associées au moyen de PSS) ;
- la production de données géo référencées et cartes ;
- l'intégration des données dans la base de données de l'État Zéro des ZNP ;
- l'analyse comparative avec les données issues des deux études PSS et suivis poisson déjà réalisées dans le périmètre du Parc national et d'autres sites.

Les prestations demandées comprennent trois points :

- 1 - suivis des peuplements de poissons par Pêches Scientifiques Standardisées ;
- 2 - analyse de l'évolution spatio-temporelle des prélèvements de poissons ;
- 3 - propositions d'éléments/pistes de gestion.

### ***Durée du marché***

Le délai d'exécution s'entend à compter de la date de réception de la notification du marché qui pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations.

A titre indicatif et non contractuel, l'étude sera conduite dans un **délai maximum de 6 mois (hors délais de validation par le maître d'ouvrage), à partir de la réception par le prestataire de la notification du marché.**

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des prestations. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

### ***Désignation du comptable assignataire***

L'agent comptable pour le Parc national des Calanques est :  
Madame Chantal BOUTEILLE  
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier  
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith  
34470 PEROLS

## **CONDITIONS DE CONSULTATION**

### ***Condition de participation***

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P.

### ***Groupement***

Il est demandé au prestataire de se mettre en capacité de réaliser, avec toutes les compétences requises, les différentes parties de la demande.

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

**Composition du groupement** : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

### ***Validité de l'offre***

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

### **Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation**

#### **Publicité**

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) est publié sur le profil d'acheteur du Parc national des Calanques, son site Internet <http://www.calanques-parcnational.fr/>, rubrique "Marchés publics" ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### **Conditions de retrait du DCOE**

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

**Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.**

### **Présentation des offres**

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **1/ Pièces de la candidature :**

##### Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

##### Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2  
(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

- Le candidat devra offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles permettant la réalisation des prestations. La preuve de sa capacité peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références de prestations, en lien avec le présent marché.

- Références et moyens : le prestataire fournira une présentation champs de compétences, moyens humains, une liste des références des prestations similaires de moins de trois ans. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

#### **2 / Projet de marché comprenant :**

- Le DCOE comprenant le RC, le CCAP, le CCTP, l'AE et annexes dûment remplis, datés et signés
- A l'appui de son offre, le candidat devra remettre un **mémoire technique** comprenant les éléments suivants :
  - une présentation de l'équipe et des moyens humains et matériels mis en œuvre ;
  - les prestations que le candidat envisage de sous-traiter et leurs montants ;
  - la méthodologie appliquée, les dispositions que le candidat envisage pour garantir la qualité des prestations ;
  - le calendrier de réalisation de l'étude, détails des temps de base envisagés, chronogramme de l'étude précisant les principales étapes et les phases de validation ;
  - les éventuels compléments et précisions au présent CCTP.
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), établi par le candidat et signé, prenant en compte :**

- les prestations demandées au paragraphe 2.1 du C.C.T.P.
- l'ensemble des frais annexes générés pour la mission : déplacements, hébergements, restaurations...
- dans le cas d'un groupement, la répartition financière entre les membres du groupement.

**Dans la D.P.G.F. devront être pris également en compte et chiffrés les points suivants :**

- l'accompagnement par un observateur (scientifique), lors de chaque journée de pêche et sur chaque station, pour assister le pêcheur lors de la calée et de la levée des engins de pêche et le conditionnement des prises.
- un garde-moniteur du Parc sera susceptible de se joindre aux différentes opérations de terrain, en fonction des capacités d'accueil des navires de pêche et pourra apporter son aide lors des relevés.
- la participation du chargé de mission « pêche » aux missions de terrain. Il prendra en charge le suivi complet d'une zone de pêche.
- la rétribution des pêcheurs professionnels, selon un forfait journalier (210 euros net par station pour les 3 stations du Canyon et 170 euros net par station pour les autres zones), pour l'ensemble des 5 zones de pêche. La prestation comprendra la calée et la levée de l'engin, la mise à disposition d'un pêcheur professionnel, d'une embarcation de pêche et du gasoil. Le produit de la pêche sera conservé par chaque pêcheur professionnel sauf pour les 4 stations situées en ZNP pour lesquelles les individus vivants, en bon état de vitalité, seront rejetés immédiatement après les mesures.

- R.I.B.

**En cas de sous-traitance,**

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement, le montant que le candidat entend sous-traiter : DC4
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

**En cas de co-traitance,**

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

*Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.*

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

**EXAMEN DES CANDIDATURES :** dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

**Jugement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, selon les critères et leur pondération respective ci-dessous :

- 65 % valeur technique du mémoire spécifique
- 35 % pour le prix

**Conditions de dépôt des offres**

**Date et heure limites de réception des offres : 19/02/2020 12h00**

**Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement**

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### **Copie de sauvegarde de l'offre**

Dans les mêmes délais, les candidats et soumissionnaires devront transmettre une copie de sauvegarde de leurs offres dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde :

**Parc national de Port-Cros**  
Danielle Forestier, chargée des marchés publics  
181 Allée du Castel Sainte Claire  
BP 70220  
83406 Hyères Cedex

### **Dispositions diverses**

#### **Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire.

La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

#### **Modification en cours d'exécution**

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, de compléments au marché initial, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1 et suivants .  
Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications ou options envisageables :

- prestations supplémentaires, travaux complémentaires,
- tous travaux/toutes fournitures non prévus
- variation de prix
- modification des délais, report de la date de commencement des prestations
- sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

#### **Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

#### **Avenant**

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

### **Variante**

La présentation d'une seule variante est autorisée en plus de la proposition obligatoire de l'offre de base. Cette variante fera l'objet d'un acte d'engagement distinct :

Le prestataire pourra proposer des modifications à ces protocoles, en argumentant les avantages que ces modifications pourraient apporter. Dans ce cas, le prestataire veillera à ce que les données obtenues puissent être comparées avec celles acquises précédemment et incrémenter la base de données déjà réalisée pour l'état zéro des ZNP (cf. § 3.6).

Il n'y a pas d'option prévue.

### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)